
SINGAPOUR – Groupe de Travail At-Large sur les Questions d'Enregistrement
Mardi 25 mars 2014 – 17h00 à 18h00
ICANN – Singapour, Singapour

HOMME NON IDENTIFIÉ : La conférence sur les Questions d'Enregistrement At-Large peut maintenant commencer. Merci.

ARIEL LIANG : Bonsoir à tous nos participants ici à Singapour, et bonjour à tous les participants à distance. Bienvenue à la session du Groupe de Travail At-Large sur les Questions d'Enregistrement du mardi 25 mars à 17h00 heure locale de Singapour.

Nous avons des interprètes français, espagnols et chinois, merci de donner vos noms lorsque vous intervenez pour vous identifier sur les différents canaux audio ainsi que pour la transcription. Merci de ne pas parler trop vite pour permettre une interprétation précise.

Je vous cède la parole, Holly.

HOLLY RAICHE : Merci Ariel. Pour se remettre dans le contexte, j'ai juste deux diapos. La question concerne l'exactitude des données requises par le Contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement. Le débat dure depuis de très nombreuses années.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

L'amendement le plus récent au Contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement signé par le Conseil d'administration en 2013 contient des exigences assez strictes concernant l'exactitude des données, leur vérification, l'obligation des vendeurs à être responsables.

L'un des éléments du document signé par le Conseil d'administration en 2013 était une partie appelée spécification d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Elle fait partie des questions concernant le WHOIS car certaines études qui ont été faites à propos de l'exactitude des données WHOIS contenues dans les serveurs d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ont indiqué qu'elles n'étaient pas très précises ou qu'elles ne pouvaient pas l'être, et qu'elles étaient parfois utilisées par ceux qui voulaient faire un mauvais usage du système. C'est devenu un assez gros problème.

En 2013, le Conseil d'administration a pris une double décision. C'était, d'une part, de dire que nous allons avoir une spécification, donc si vous offrez un service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, vous devrez alors faire certaines choses.

Et ce que je vais simplement appeler l'ossature de la spécification était un document inclus dans cette documentation de 2013, mais le Conseil d'administration s'est en même temps mis en retrait et dit qu'il y avait des problèmes plus importants concernant le type de données des titulaires que nous collectons. Ce sont les personnes qui possèdent le nom de domaine. Qu'elles doivent ou non être publiques, les conditions pour lesquelles une partie ou toutes les données sont rendues publiques ou non, qui devrait avoir accès à ce qui, après tout, sont des données personnelles et sous quelles conditions.

En fait, c'est vraiment une question en deux parties qui concerne les exigences en termes d'exactitude et de révélation des données concernant les informations personnelles et les coordonnées des titulaires, qui sont conservées par les serveurs d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

À la base, ce que Carlton et moi avons décidé de faire hier, c'était de voir simplement dans la première partie de la réunion les problèmes mis en évidence par un groupe de travail mis en place par le GNSO pour donner de la substance à la spécification sur l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire.

Mais nous prendrons du recul pendant la deuxième heure et traiterons des problèmes plus importants des données WHOIS : où sont-elles stockées ? Devraient-elles être stockées dans un seul endroit ? Qui les vérifie ? Est-ce que la vérification est faite correctement ? Dans quelles circonstances certaines données sont confidentielles ou non ? Qui a accès aux données, et comment se fait-il que certaines personnes y ont plus accès que les autres et qui sont elles ? Comment peut-on gérer cela ?

Carlton a travaillé sur ces questions dans ce qui a été appelé le Groupe de travail d'experts. Il s'agit du groupe qui a été désigné par le Conseil d'administration pour examiner plus en profondeur les données collectées par les titulaires et la manière dont elles sont collectées. Qui les collecte ? Qui les vérifie ? Qui les utilise ou ne les utilise pas ?

Avec tout ce qui s'est passé à partir de la semaine dernière, les réunions se sont transformées en une seule grosse séance qui traité des deux questions en une - les deux questions concernent les données WHOIS -

et certaines regardent directement la spécification. Je m'occuperai de ces questions, et si Carlton n'est pas parti, nous pourrons aussi parler des questions, les questions plus générales du Groupe de travail d'experts.

Je voudrais juste d'abord parler de - si on peut. Est-ce qu'on a les PowerPoints ? J'ai envoyé un mail avec les PowerPoints il y a environ trois heures au personnel de l'ICANN. C'est bon. Je me souviens de ce que j'ai dit, alors on va continuer. On les trouvera plus tard.

Je commence avec le contexte. La spécification en elle-même est assez réduite à l'essentiel. Premièrement, elle dit qu'il y a une série de définitions : Qu'est-ce qu'un service d'anonymisation ? Qu'est-ce que l'enregistrement fiduciaire ?

Lorsque, pour différentes raisons, un titulaire veut que ses informations personnelles restent confidentielles, il utilisera un service d'anonymisation. Les données qui seront montrées en tant que données WHOIS seront essentiellement les données ou les informations de contact du fournisseur d'anonymisation. Il peut y avoir un nom et c'est tout. Il se peut qu'on ne sache rien sur le titulaire.

L'autre type de service, qui est le service d'enregistrement fiduciaire, il est simplement dit à un moment dans le rapport final WHOIS que ce genre de service, c'est quelqu'un qui a un rôle d'agent. À un moment, il est dit qu'on n'a même pas besoin de les appeler serveurs d'enregistrement fiduciaire, mais plutôt une relation mandant-mandataire. Quelqu'un laisse quelqu'un d'autre utiliser le nom de domaine - légèrement différent, mais dans les deux cas, les informations du titulaire sont confidentielles.

À partir des définitions de la spécification il y a quelques - nous avons trois personnes ? Bien, j'espère qu'il y a des gens qui écoutent.

Fondamentalement, à part les définitions, ce qu'il y a dans les spécifications, c'est que, premièrement, si vous voulez fournir un service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, vous devez être accrédité. Ensuite, vous devez fournir les conditions générales du service. En gros, quelles données vous allez collecter, quelles données vous allez révéler (si vous en révélez), quand vous allez les révéler, ou si on vous pose la question et que vous répondez à votre client : « Je ne vais en aucun cas communiquer vos informations, mais si la police veut tout savoir sur vous, je vais les noter. » Donc surtout les conditions concernant les données : sous quelles conditions elles vont être conservées et sous lesquelles elles vont être révélées.

Les autorités policières aiment avoir ce qu'elles appellent un point de contact en cas d'abus 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour que si elles ont besoin de mettre la main sur quelqu'un pour fermer un site à cause d'activités particulièrement malveillantes, ça soit possible.

Il y a des exceptions dans la spécification. Je ne vais pas en parler maintenant, mais il y a des exceptions à ces exigences. Mais comme vous pouvez le voir, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas dites dans la spécification, à commencer par : qui s'occupe de l'accréditation du serveur d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ? Comment ne faire qu'un seul test ? Et comment ça va se passer s'il y a un titulaire, et qu'ensuite, une personne dit simplement : « Bon, eh bien. Écoute, je vais mettre mon nom au lieu de celui de mon ami. » Et ils ne sont tout simplement pas enregistrés ; et personne ne le sait.

Dans une de nos discussions, il y a eu un type qui a dit : «Ah, écoute. Ma tante ne connaît rien aux noms de domaine alors j'ai juste mis mon nom et c'est bon.» En résumé, c'est un fournisseur de service d'anonymisation, et il ne serait pas accrédité.

Il y a déjà toute une série de problèmes avant de commencer à s'attaquer aux problèmes les plus épineux. Les problèmes les plus épineux sont, pour commencer, comment s'effectue la vérification ? Dans les amendements de 2013 au Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement (RAA), il y a des tests assez stricts concernant la vérification.

Il y a principalement ce qu'on appelle la spécification sur l'exactitude de l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire. Il s'agit de toute une série de tests que vous devez effectuer en termes de vérification des informations, si vous êtes titulaire. Une des questions qui a été soulevée un nombre incalculable de fois dans la mailing list : le test doit-il être renforcé en termes de vérification pour les gens dont les informations personnelles vont être confidentielles, ou non ?

Les titulaires estiment qu'ils veulent les mêmes tests pour tout le monde sinon ça devient trop compliqué. La police veut s'assurer que quiconque possède un nom de domaine - particulièrement ceux qui ne sont pas visibles - effectue un test pour s'assurer qu'il s'agisse d'une personne réelle et que cette personne ait un lien avec les informations personnelles. C'est la première question.

La question suivante serait : dans quelles circonstances quelqu'un peut utiliser le service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ? Est-ce que ce serait juste un droit ou non ? Des discussions précédentes ont

suggéré que certaines personnes pensent : « Eh bien, les entreprises ne devraient pas pouvoir utiliser les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. » D'autres personnes disent : « Eh bien, même les ONG sont des sociétés, et dans de nombreuses circonstances, elles ne veulent pas que leurs informations soient révélées. » Il y a donc un vif débat sur : Y a-t-il un test d'éligibilité ? S'il y en a un, quel est-il ? Est-ce que n'importe qui, sans aucune raison ou pour une raison personnelle, peut avoir accès à un serveur d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ?

Ensuite, quelle information doit être mise à disposition et sous quelles conditions. Si, par exemple, vous avez - la plupart des gens pensent que les autorités policières devraient avoir accès aux informations pour pouvoir fermer un site. Aux États-Unis, apparemment il y a des gens qui sont engagés pour effectuer des missions pour les autorités policières. Il faut qu'on établisse une définition très détaillée de ce qu'est une autorité policière si nous voulons dire que seules les autorités policières auront accès à ces caractéristiques particulières. C'est devenu un autre gros problème.

Je pense que ce sont les principaux problèmes qui ressortent de la liste. Au fait, je suis [inaudible] sur le groupe de travail. Des choses qui ont été dites hier et les gens dont nous avons parlé ont fait une intervention lors de la réunion d'hier, y compris Kathy Kleiman. Elle est avocate et a l'habitude de représenter des gens en ce qui concerne les noms de domaine, en particulier les personnes qui désirent des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.



Il y avait James Bladel, qui est assez expérimenté dans le domaine politique chez GoDaddy.

Il y avait Paul O'Grady, qui travaille dans les marques de commerce. En se penchant sur les problèmes du point de vue de la propriété intellectuelle, la communauté de la propriété intellectuelle sur internet veut particulièrement avoir accès aux données WHOIS afin d'arrêter ces personnes qui violent les droits de propriété intellectuelle.

Une quatrième personne, Richard Leaning, devait être là mais finalement, le ministre lui a demandé un briefing. C'est un spécialiste de la cybersécurité au Royaume-Uni. Il m'avait fait part de ses commentaires hier soir, et je pense les avoir évoqués aujourd'hui.

Je vais commencer avec les commentaires de Kathy. En gros, elle dit que trois principes devraient déterminer la spécification sur l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire. Le premier est l'accès, et que tout le monde puisse utiliser un serveur d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire s'il le désire et qu'il ne devrait pas y avoir d'autres tests. Vous pouvez le faire. Ça s'accorderait avec beaucoup de lois relatives à la vie privée, en particulier avec l'Union Européennes et les lois relative à la vie privée - bien qu'on trouve des lois équivalentes ailleurs.

Un processus de normalisation pour la révélation des données pour que la personne dont les données personnelles peuvent être révélées ait l'opportunité de répondre d'une certaine manière à une demande faite pour accéder à ses informations personnelles.

Une des alternatives qui pourrait être proposée serait que cette personne abandonne ce nom de domaine. Révéler ses informations

personnelles serait trop dangereux, et plutôt que de continuer cette procédure, l'abandon du nom de domaine pourrait être une alternative. Ce sujet a été beaucoup discuté.

Ensuite, Kathy a suggéré le besoin de trouver des solutions originales pour remédier à ce problème.

HOMME NON IDENTIFIÉ : C'était l'un des [inaudible] justes mentionnés.

HOLLY RAICHE : OK, désolée. Non, ce n'est pas un processus de normalisation mais des solutions originales.

HOMME NON IDENTIFIÉ : Correct. Les solutions originales, c'était que l'un d'eux allait fermer.

HOLLY RAICHE : Fermer ? OK. Le commentaire de Paul O'Grady concernant les marques, il a fait une remarque qui n'était pas seulement celle d'un point de vue des lois sur la propriété intellectuelle - c'est que les avocats qui s'occupent de la propriété intellectuelle aimeraient avoir un moyen d'accéder aux personnes qui sont suspectées/accusées de violer les droits de propriété intellectuelle - mais comme il l'a dit, la marque est aussi une protection du consommateur, il y a des consommateurs qui peuvent penser que si une marque est utilisée, ça correspond à un produit particulier, une marque particulière, une réputation particulière. Abuser de cette marque n'est pas dans l'intérêt du

consommateur et il est dans l'intérêt du consommateur d'arrêter d'abuser des marques et de quoi que ce soit d'autre.

Une des choses qui ont été discutées lors de sa prise de parole était de demander s'il y aurait une limite de temps : une limite pour répondre aux demandes, une limite pour publier ou non une documentation.

Une autre chose qui revient souvent : quel est la limite de temps pour vérifier les informations personnelles ? En effet, il s'agit d'une question épineuse. Est-ce que vous vérifiez tous les ans, et qu'est-ce que vous entendez par « vérifier » ? Est-ce que ça veut dire que vous envoyez simplement un mail et personne ne répond et ça suffit, et la seule fois où vous vérifiez, c'est quand on répond à votre mail, et là vous devez approfondir ? Cela semble être le test que les titulaires désirent. Je ne pense pas que c'est un test que les autres gens voudraient.

Ensuite, Stephanie a demandé s'il était possible d'avoir des critères. Qu'est-ce que ça veut dire ? Que mesurons-nous ? Qu'est-ce que les procédures nous apprennent ?

Bon, ça fait trop longtemps que je parle. Carlton, voulez-vous continuer avec les questions soulevées par le groupe de travail d'experts ?

CARLTON SAMUELS :

Oui, je pense pouvoir dire quelques petites choses [inaudible].

HOLLY RAICHE :

C'est bien. OK. J'ai terminé. Oh, j'ai oublié quelque chose à propos de la spécification : nous avons jusqu'en 2017 pour la faire. Ça fait toujours un peu sourire jusqu'à ce qu'on se souvienne de la longueur de la



procédure du GNSO. Après on se dit : « Mon Dieu ! Est-ce qu'on va y arriver ? »

CARLTON SAMUELS : Je vais juste [inaudible].

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Est-ce que ces questions ont toutes [inaudible] entre un groupe de travail de la GNSO ?

HOLLY RAICHE : Il y en a deux, il y en a deux. Le groupe de travail sur l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire s'occupe juste de la spécification réduite à l'essentiel et de toutes les questions dans ces termes : Qui donne l'accréditation ? Qu'est-ce que le test ? Qui va dire s'il est réussi ou non ?

Puis toutes les définitions de : quand et quels éléments sont collectés et par qui ? Quand seront-ils révélés ? C'est le genre de choses qui doivent faire partie d'une spécification. Je dois dire qu'il y a beaucoup d'échanges de mail après chaque réunion car chacune de ces questions est vraiment importante.

Le groupe de travail d'experts est le groupe que le Conseil d'administration a choisi pour approfondir la question et chercher : « Y a-t-il un meilleur moyen ? » Car le WHOIS faisait déjà partie du contrat original, il y longtemps, quand il y avait juste une poignée de geeks et que l'information WHOIS cherchait juste des détails sur Fred, que vous connaissez déjà d'ailleurs. Eh bien, maintenant, c'est devenu une

exigence pour des millions de personnes. Donc le contexte de ces informations a beaucoup changé mais nous avons cette énorme exigence : les informations personnelles des titulaires doivent être connues.

CARLTON SAMUELS :

OK. Je vais vous en parler rapidement. J'utilise la plate-forme qu'on a utilisée hier pour vous donner un aperçu d'où on en est avec le groupe de travail d'experts.

La plupart d'entre vous savent que l'objectif du groupe de travail d'experts est de développer des propositions pour les services d'enregistrement des données de nouvelle génération et de les présenter au Conseil d'administration. À partir de là, le Conseil d'administration doit travailler sur PDP (Processus de développement de politiques) par le biais du GNSO.

En commençant l'année dernière, on - vous y croyez ? Ça fait presque 18 mois qu'on travaille là-dessus. Je peux vous dire qu'il y a eu du bon boulot de fait. Je suis plutôt content de ce qui a été fait. Je suis plutôt fier de ce qu'on fait. Le groupe s'est bien entendu, et on est tombé d'accord sur des questions vraiment épineuses, sur lesquelles au premier abord on aurait pensé ne jamais tomber d'accord, étant donné le large éventail d'intérêts présents dans la salle. Mais on a remarqué que les gens s'attachaient vraiment à faire des propositions cohérentes et à les faire avancer.

Nous avons fait une mise à jour de statut, et il y a un site internet. La plupart d'entre vous le verront. C'est sur une autre diapo. Je vous en

parlerai. En novembre dernier, on a fait une petite pause car on a pensé que d'après les commentaires sur l'état des lieux et le rapport original, on a pensé qu'on devrait obtenir de meilleures informations pour faire des propositions et pour se prononcer.

On a alors fait une pause jusqu'en mars, quand on a entamé ce qu'on appelle une phase de recherche. Puis pendant cette période, on a posé des questions à la communauté, et on a eu des réponses. Plusieurs domaines de recherche sont ici sur l'écran.

On voulait voir quelles étaient les pratiques concernant la validation et la vérification des données WHOIS dans l'espace ccTLD, car la plupart des ccTLD appliquent des procédures rigoureuses pour valider et vérifier les données. Pour certains, il faut même fournir une carte d'identité émise par le gouvernement avant même de pouvoir déposer le nom de domaine.

On avait une accréditation pour notre enquête, et certains d'entre eux ont des exigences très rigoureuses pour avoir accès à leurs données et ils ont des utilisateurs qui sont - comment ils sont accrédités et ainsi de suite.

Ensuite, on a fait une comparaison des prix des modèles. Vous vous rappellerez que le rapport original suggérait deux modèles possibles pour ça : ce qu'on appelle le modèle global, où il y a une seule base de données - il peut y avoir des copies, mais logiquement il ne s'agit que d'une seule base de données. Puis l'autre, qui est une base de données fédérée, où il peut y avoir plusieurs bases de données situées dans des endroits différents et vous devez avoir un mécanisme d'accès qui extrait

les données des bases de données seulement lorsque l'interface utilisateur l'exige.

Ce sont les deux modèles, et on veut voir combien ça coûterait si on décidait d'utiliser l'un ou l'autre. On voulait avoir une meilleure idée de tout ça. Les coûts vont avec les risques, donc, on voulait être sûr que si l'ont faisait une recommandation, on avait une meilleure idée de quels étaient les coûts et les risques associés.

Ensuite, il y a le questionnaire sur l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire et celui sur les pratiques du fournisseur, qu'on a envoyé. L'ALAC y a répondu, donc on a de nouvelles informations que nous sommes en train de regarder et [inaudible].

Le [problème] que vous voulez savoir, on va faire une enquête sur les risques. Sur les prochaines diapos, vous verrez à quoi ressemble l'enquête sur les risques. C'est une des choses que nous allons devoir commencer à faire pour peaufiner les recommandations et les principes.

Gardez ça en tête : on se concentre sur les idées en cours - on veut que le rapport fournisse une sorte de toile de fond pour le développement de la politique en cours. Holly l'a déjà mentionné plus tôt. L'autre chose, c'était quoi déjà ? Il y a deux groupes de travail qui s'occupent de ça en ce moment. On est sur le côté du PP. On ne fait pas vraiment grand chose avec l'autre. Mais l'idée si que, si on trouve quelque chose, quoi que ce soit, étant donné qu'on a fait très attention pour générer des données concrètes, ça peut être une idée utile pour les développements de la politique en cours.

La chose la plus importante à retenir est qu'on veut être sûr d'avoir le plus d'idées possible qui viennent de la communauté. Parce que vous savez, il y a eu des petites plaintes au début : « Oh, c'est encore la hiérarchie qui demande ça » Les gens pinaillaient.

Si vous vous détachez de votre sentiment de blessure - une blessure d'amour-propre dira-t-on - vous verrez peut-être qu'il y a eu beaucoup d'efforts de faits pour avoir des idées qui viennent de la communauté. Il ne s'agit pas seulement de nous. On a collecté beaucoup d'idées, beaucoup de données. On a beaucoup tourné autour du pot et cherché ce qu'il en ressortait et ce qu'on pense collectivement est la meilleure manière d'aller de l'avant.

Voilà où on en est. L'enquête sur les risques est bien car presque tout ce que vous faites maintenant, si vous regardez le risque associé, vous pourrez utiliser le risque ou une ébauche de risque pour déterminer comment aller de l'avant. Alors on cherche quels sont les risques et les bénéfices avec le RDS.

Si vous regardez la diapo suivante, vous verrez - passez à la diapo suivante - on l'envoie à tout le monde. Alors on attend que tout le monde, dans chaque catégorie d'utilisateur, dans chaque communauté d'intervenant, regarde l'enquête sur les risques et nous dise ce qu'ils pensent être les risques de leur point de vue. Quiconque a un lien avec les données d'enregistrement est chaudement invité à répondre à cette enquête - quiconque. Parce que c'est la meilleure manière pour nous de développer un profil de risque RDS pour faire une recommandation comme chaque résultat possible pour chaque type de mise en œuvre.

FEMME NON IDENTIFIÉE : Quand est-ce qu'elle sera prête ?

CARLTON SAMUELS : Eh bien, l'enquête est sortie, donc elle est téléchargée. On espère avoir des retours avant Londres pour qu'elle puisse entrer en compte dans la décision. Une réunion est programmée fin avril début mai à Los Angeles. C'est là-bas que nous écrivons le rapport final. Puis on espère que les informations tirées de l'enquête appuieront nos positions dans le rapport final.

FEMME NON IDENTIFIÉE : Est-ce que ce serait intéressant d'envoyer un lien à tous les gens présents ici en leur demandant de le faire suivre dans leurs communautés ? Parce que je pense à de nombreuses communautés en Australie auxquelles je pourrais envoyer l'enquête.

CARLTON SAMUELS : Oui.

FEMME NON IDENTIFIÉE : Services répressifs, groupes d'utilisateurs - je pense que ça peut être très important.

CARLTON SAMUELS : Très bien. Vous allez voir le lien vers l'enquête sur la diapo suivante, s'il-vous-plaît, Ariel. Merci. Suivante. Donc voilà à quoi ressemble l'enquête. Si vous regardez comment elle est faite, vous voyez que c'est spécial parce qu'on cherche à trier : qu'est-ce qui est le plus important pour



vous, qu'est-ce qui est moyennement important pour vous, qu'est-ce qui est le moins important pour vous ? C'est très précis, tout le long.

Gardez ça en tête : elles font partie des questions qu'on a posé parce qu'on pense vouloir en savoir plus, mais, de la manière que vous voulez, vous pouvez ajouter des choses auxquelles on n'a pas pensé. Il est important que vous compreniez qu'il s'agit d'une révision et d'une amélioration. Elle vous est donnée sur un principe de révision et d'amélioration. Vous pouvez ajouter des choses et continuer.

Diapo suivante. Ok, merci. Voilà comment c'est. C'est un des - comment vous les appelez - raccourci URL ici. Si vous le cachez, ça ne marche pas vraiment bien. On va envoyer le gros, le long, comme ça vous l'aurez. Je vais l'envoyer. Je vais l'envoyer.

Mais il est très important pour vous que vous participiez à l'enquête sur les risques. Le plus de groupes possible, le plus de personnes possibles auxquelles vous pensez à envoyer l'enquête, ça va nous aider. Elle se termine le 15 mai, donc on va avoir le temps de mettre l'enquête sur les risques en ligne d'ici au 15 mai. Ça va prendre un peu de temps.

Il y a deux autres choses que vous devez savoir : on va organiser une série de séminaires interactifs en ligne pour mieux vous informer. C'est presque l'information telle qu'elle se présente. On va partager les meilleures informations qu'on a en notre possession, on va les partager dans ces séminaires en ligne. Ça se passera début avril. Je pense qu'il y en aura quelques uns avant que vous ayez terminé. Avant qu'on ait terminé, il y aura quelques séminaires en ligne, avant qu'on ait terminé.

Ils ont pour but deux choses. Premièrement, ils visent à partager avec la communauté ce que vous nous envoyez et à valider ça. C'est la première chose. La deuxième, c'est qu'ils visent à partager les principes qu'on a développé pour avoir un feedback sur les principes qu'on a développé pour tous les aspects du RDS.

C'est la base pour les séminaires en ligne. Nous voulons vraiment qu'ils soient dans les deux sens. On va vous donner les informations en notre possession sur ce qu'on pense, ce vers quoi on tend, ce dont on s'occupe, et on pourra avoir un feedback rapide et on pourra mettre ce feedback dans la formule. Ça déterminera ce qu'on mettra dans le rapport final pour le Conseil d'administration.

La période entre maintenant et Londres va être très intense pour le groupe. Nous avons les enquêtes. On va publier les données sur le coût du modèle. Il a été bien fait, même si c'est moi qui le dis. Je veux dire, ça fait un moment que je fais ça. C'est IBM qui développe le coût du modèle, et ils ont été très rigoureux. Ils ont été très, très rigoureux. Je veux dire, ils ont regardé certaines choses. Vous savez, j'ai déjà fait ça avant, et ça m'a donné quelques cheveux blancs. Ils ont été très bons dans ce qu'ils ont fait. On va publier ça. On va publier ça.

Il y a beaucoup de choses qui sont ressorties de la phase de recherche entre décembre et février, et on va publier toutes les données pour la communauté pour que vous puissiez les voir. Comme ça vous aurez une idée de ce qu'on sait et de pourquoi on pense ce qu'on pense. C'est important que vous ayez une idée de ça.

Je crois qu'il y a une autre diapo. C'est fini ? C'est la dernière ? Voilà, c'est ça. Voilà où en est le groupe de travail d'experts. S'il-vous-plaît,

soyez sympa quand vous aurez les liens vers l'enquête, diffusez-les au maximum et répondez-y. Ça va être très important à la prochaine étape. Merci.

HOLLY RAICHE : Des questions ?

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci. Des questions concernant l'enquête : est-ce qu'elle est traduite dans différentes langues ? Comment l'enquête sera-t-elle publiée en dehors de la communauté de l'ICANN ?

CARLTON SAMUELS : Je pense qu'elle sera en différentes langues, et sinon, on donnera sûrement un feedback au personnel pour s'assurer que l'enquête est traduite en plusieurs langues. C'est une bonne idée.

L'idée est que ça va se faire en ligne, mais on va aussi en envoyer sur papier. Oui, on va aussi dépendre de la communauté. Les groupes qui ont manifesté de l'intérêt dans le travail jusqu'à maintenant et qui ont répondu, on va leur demander, pour qu'ils fassent le lien entre nous et leur communauté.

C'est pour ça que je dis qu'il nous serait très utile si, quand vous avez l'enquête, de l'avoir en format imprimable. Vous pouvez indiquer le lien aux gens, et vous pouvez envoyer l'enquête aux gens pour qu'elle soit diffusée le plus largement possible. Ça serait très utile, en effet.



HOLLY RAICHE :

Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Oui, merci beaucoup, Holly. Je voulais juste mettre en avant le fait que lorsque le groupe de travail d'experts a été créé, il y a eu beaucoup de méfiance au sein de la communauté de l'ICANN et de nos membres, concernant les buts de ce groupe de travail.

Plus particulièrement à l'époque, lorsqu'il y avait les révisions WHOIS et que les recommandations de l'équipe de révision WHOIS ont été par la suite implémentées ou non. Ça a créé beaucoup de confusion.

Avec le recul et après avoir vu les résultats, et, certainement, le fait que vous soyez désignée comme membre de ce groupe de travail d'experts, je dois dire - en mon nom car c'est pas quelque chose dont j'ai parlé avec les membres de mon ALAC - mais je suis personnellement très impressionné par le travail que votre groupe a fait. Je pense que des fois, la méfiance ne permet pas d'entrevoir de nouvelles choses. Des fois, il faut juste prendre les choses à bras le corps et dire : « Bon, écoutez. On va attendre et voir ce qui en ressort. »

J'espère vraiment que les conclusions de ce groupe de travail vont se matérialiser en une sorte de système qui rendra la vie des utilisateurs d'internet meilleure qu'elle n'est aujourd'hui, s'il est bien implémenté.

CARLTON SAMUELS :

Merci, Olivier, pour tout ça, j'ai travaillé dans ce groupe depuis le début, et une des choses que je vais vous dire, c'est quand on arrive au début, on est un peu méfiant, car il y a des gens avec des profils différents et



on pense qu'ils vont représenter leur communauté ou leurs intérêts. Personnellement, j'étais méfiant et j'attendais de voir.

Ça n'est jamais arrivé. Je veux dire, les gens - il y avait beaucoup de débat et de discussions intenses - mais ce qu'il ressortait de tout ça, c'est que les gens cherchaient vraiment la solution la plus adaptée. C'est pourquoi je suis si impressionné et content d'y avoir participé car j'ai rencontré des gens. Il y avait des avocats de la propriété intellectuelle. Des gens de Facebook. Des gens de Time Warner. Michele est là.

Mais au final, il y a eu du vraiment bon boulot de fait. Ces personnes, vous comprenez, avaient des arguments de taille, parce qu'ils ne sont pas là pour faire de la figuration. Ces gens ne sont pas du tout là pour faire de la figuration. Mais je peux vous dire, en ayant fait partie de toute la procédure, je suis absolument certain que ce qu'on va rendre permettra de faire un grand pas en avant. Je le pense vraiment.

HOLLY RAICHE :

Je vais aussi faire un commentaire. Je crois que c'était Fabricio, qui est apparemment un avocat de talent, qui m'a demandé de faire ce commentaire. En gros, ce qu'il a dit était un éloge de la procédure. Ce qu'il voulait dire était : « Nous avons beaucoup débattu, ça a été difficile. » Il a été tellement prolix concernant la procédure qui a abouti à l'accord, là où on pensait qu'il n'y en aurait pas. Comme pour l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire, après que tout le monde se soit confronté, ça s'est arrangé. Il voit la même chose.

CARLTON SAMUELS :

J'espère. Encore une fois, nous allons avoir besoin d'aide avec l'enquête. Il faut qu'elle soit diffusée aussi largement que possible car c'est le meilleur moyen de collecter des données et de les analyser.

Au fait, nous avons un excellent personnel de soutien. Ils n'ont pas essayé de diriger la procédure. Ils nous ont vraiment aidés quand on leur demandait quelque chose. Margie Milam et la nouvelle dame, [Lisa Pfeiffer]. Vous savez que Margie est une personne de qualité, mais Lisa a également apporté à l'équipe, et Denise et Michelle et les autres. Elles nous ont vraiment beaucoup aidés.

Vous les voyez tout près, et on a passé deux ou trois jours avec elles à travailler 12 ou 15h par jour, vous voyez l'efficacité. Je peux vous le dire, c'est ce qui s'est passé. On a eu un excellent personnel de soutien, et il a tout le temps facilité la procédure. À chaque fois qu'on leur a demandé quelque chose, elles sont revenues pour s'assurer que nous l'avions.

Plus particulièrement dans le travail, tous ces sujets de recherche, on les leur a confiés. On les fabrique. Elles s'y adaptent. Elles nous reviennent avec le meilleur. Si elles revenaient avec quelque chose qui ne nous plaisait pas, on disait : « non », et elles le refaisaient. Ça a été vraiment, vraiment super.

HOLLY RAICHE :

Je crois que tout le monde s'apprête à ranger ses affaires et aller se coucher, boire un verre, ou autre chose, mais merci. Je dois dire que ça a vraiment été une série intéressante de groupes de travail. Pour ceux qui ont commencé avec les questions WHOIS depuis - j'ai l'impression que c'était il y a 5 000 ans - on a maintenant parcouru du chemin. Merci.



OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Holly. Est-ce que la réunion se termine ? OK. Alors pour réveiller tout le monde, je voulais faire une petite annonce, c'est-à-dire remercier les interprètes pour leur superbe journée de boulot. Merci aussi aux assistants audiovisuel. On a eu quelques soucis qui semblent maintenant résolus eux aussi. Merci au personnel car cette journée a été très très longue. Beau travail tout le monde. Beau travail. La séance est levée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

